FONGICIDE contre les maladies des céréales*

***Cf. tableau des usages.**

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Bidon 15 L

Bidon 5 L

Bidon 15 L

Bidon 5 L

Bidon 0.8 L

Fiche d'identité

Composition :

Composants dangereux CLP
- N,N-Diméthyldécane-1-amide

Classification RAC : 3-7

Formulation : concentré émulsionnable

Numéro AMM : 2160931

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : bixafen
Teneur : 65g/l, soit 6.4% (m/m)
Famille chimique : carboxamide
Mode d'action : Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Substance active : fluopyram
Teneur : 65g/l, soit 6.4% (m/m)
Famille chimique : pyridinyl-éthyl-benzamide
Mode d'action : Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Substance active : prothioconazole
Teneur : 130g/l, soit 12.7% (m/m)
Famille chimique : triazolinthione
Mode d'action : Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

Description

Fongicide contre les maladies des blés, orges, triticale, avoine et seigle

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement le produit, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve du pulvérisateur remplie au deux tiers, le système d'agitation étant en fonctionnement.
Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire.
Agiter la préparation après un stockage au froid et durant l'application.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Stocker la préparation à l'abri de la lumière.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

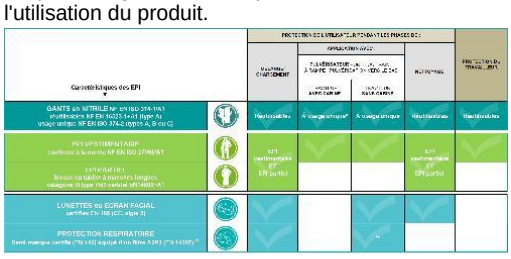

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux observations des organisations professionnelles.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Danger

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P410 - Protéger du rayonnement solaire.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
SPa1 - Pour éviter le développement de résistances aux substances bixafen, fluopyram et prothioconazole, le nombre d'applications de la préparation KARDIX est limité à 1 application au maximum par campagne.

Délai de rentrée
48 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.
Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -5°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé	Septorioses, Helminthosporiose, Rouille brune, Rouille noire, Rouille jaune, Piétin-verse, Oïdiums, Rhizoctone,	1.5 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 61		1a, 6a

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
	Fusarioses sur épis (à Microdochium), Fusarioses sur épis (à Fusarium)				
Epeautre	Septorioses, Helminthosporiose, Rouille brune, Rouille noire, Rouille jaune, Piétin-verse, Oïdiums, Rhizoctone, Fusarioses sur épis (à Microdochium), Fusarioses sur épis (à Fusarium)	1.5 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 61		1a, 6a
Triticale	Septorioses, Helminthosporiose, Rouille brune, Rouille noire, Rouille jaune, Piétin-verse, Oïdiums, Rhizoctone, Fusarioses sur épis (à Microdochium), Fusarioses sur épis (à Fusarium)	1.5 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 61		1a, 6a
Seigle	Oïdiums, Piétin-verse, Rhynchosporiose, Rouilles, Fusarioses sur épis (à Microdochium), Fusarioses sur épis (à Fusarium)	1.5 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 61		1a, 6a
Avoine	Fusarioses sur épis (à Microdochium), Fusarioses, Oïdiums, Piétin-verse, Rouille couronnée, Septorioses	1.2 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 61		1a, 6a
Orge	Fusarioses sur épis (à Microdochium), Fusarioses, Helminthosporiose, Ramulariose, Oïdiums, Piétin-verse, Rhynchosporiose, Rouilles	1.2 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 61		1a, 6a

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

6. Divers
6a. . SPa1 - Pour éviter le développement de résistances aux substances bixafen, fluopyram et prothioconazole, le nombre d'applications de la préparation KEYNOTE est limité à 1 application au maximum par campagne.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Selon les régions et les maladies dominantes, le produit s'emploie entre le début de la montaison jusqu'à la floraison (stades BBCH 30 à 61).
Il peut être appliqué seul dans tout programme de protection.
Le produit peut s'utiliser sur céréales destinées à la production de semences.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Pour éviter le développement de résistances aux substances bixafen, fluopyram et prothioconazole, le nombre d'applications de la préparation est limité à 1 application au maximum par campagne.
Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec la préparation, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la Note commune maladies des céréales.

Bayer CropScience France recommande également :
- D'utiliser la spécialité en application préventive ou le plus tôt possible dans le cycle des maladies.
- De respecter les doses homologuées.

Classification FRAC

3 - Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.
7 - Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Application (matériel, pression)

Le produit s'utilise dans des volumes d'eau allant de 100 à 400 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger. S'assurer d'un réglage approprié de la rampe ainsi que du choix de buses adaptées afin d'obtenir une répartition uniforme du produit sur la culture.
Agiter la préparation après un stockage au froid et durant l'application.

Conditions du milieu

Ne pas traiter en cas d'hygrométrie inférieure à 60% et par des températures supérieures à 25°C.
En cas de stress hydrique marqué et ou de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés et ou en situation de sol séchant.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		NETTOYAGE	
			TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)				**		

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
** En cas d'expositon aux goutelettes pulvérisées
(1) Associaiton d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instrucitons du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Kardix® ¤ 65 g/l bixafen 65 g/l fluopyram 130 g/l prothioconazole ¤ AMM n°2160931 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1B ¤ Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 ¤ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 ¤ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires ¤ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1

¤ ¤ ¤ Danger ¤ ¤ ¤ H302 - Nocif en cas d'ingestion. ¤ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ¤ H318 - Provoque de graves lésions des yeux. ¤ H335 - Peut irriter les voies respiratoires. ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ¤ EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)